



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 27635

Texte de la question

Le français est la langue officielle du mouvement olympique et il est de la première importance que la France veille au respect de cette règle. A l'approche des jeux Olympiques de 2004 à Athènes, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des sports quelles sont les dispositions qu'a prises ou compte prendre le Gouvernement pour s'assurer que la langue française ait effectivement toute sa place lors de cette plus grande manifestation sportive mondiale de l'an prochain.

Texte de la réponse

Le ministère des sports est très sensible à la promotion de la francophonie et de l'utilisation du français, en particulier dans les enceintes et événements sportifs internationaux. En réponse aux carences constatées lors des jeux Olympiques de Lillehammer en 1994, un groupe de travail interministériel, auquel participent le ministère des sports, le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture et de la communication, a été mis en place depuis les jeux Olympiques d'Atlanta. Un dispositif de soutien au français, langue olympique, a été élaboré dans le respect de l'article 27 de la charte olympique. Une convention est signée entre le comité d'organisation des jeux et le gouvernement français, afin d'assurer l'utilisation de la langue française dans le cadre des jeux Olympiques. Celle-ci fixe les conditions de la collaboration entre les deux parties ; elle est assortie d'un programme d'actions. Les éléments principaux en sont la publication d'un lexique bilingue (ou trilingue) des termes sportifs et la mise à disposition, auprès du comité d'organisation, de stagiaires d'écoles de traduction et d'interprétation venant renforcer les équipes de traduction des comités et celles qui forment au français les membres du comité d'organisation. Les résultats obtenus depuis sont très encourageants et ont été salués très favorablement par les « grands témoins », personnalités extérieures désignées pour effectuer un bilan critique de l'utilisation du français lors du déroulement des jeux Olympiques. Une convention relative à l'utilisation du français aux jeux Olympiques d'Athènes en 2004 a été signée le 4 février 2003, en présence des responsables du comité d'organisation des jeux d'Athènes (ATHOC) et des ministères concernés. Les services de l'ambassade de France et de l'institut français d'Athènes apportent un concours particulièrement important à la mise en oeuvre de celle-ci.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27635

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8383

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1684